

[s du blog et de son](#)
[nement](#)

[s de l'administrateur](#)
[s commentaires](#)

[4/09: Joli poème ! par](#)
[Jean-Pierre](#)

[4/09: Usine Story par](#)
[Jean-Pierre](#)

[4/09: Ah Clearstream !!!!](#)
[par Jean-Pierre](#)

[23/09: Police partout ...](#)
[par Jean-Denis Gauthier](#)

[23/09: A quand ... par](#)
[Jean-Denis Gauthier](#)

Sujets récents

[14/09: Grippe A : en](#)
[fait-on trop ? par Bernard](#)
[Le solleu](#)

[07/09: Algues vertes, à](#)
[quand les vraies](#)
[dispositions ? par Jean](#)
[Huchet](#)

[07/09: C'est la rentrée !](#)
[par Jean Huchet](#)

[31/07: Bonnes vacances](#)
[! par Jean Huchet](#)

[10/07: Ouverture à droite,](#)
[fermeture à gauche par](#)
[Michel Urvoz](#)

Question de point de vue ?

[22/09: Le fichier ADN en](#)
[procès à Rouen par](#)
[Jean-François Bouthors](#)

[10/09: Obama, le](#)
[compromis ou l'attaque](#)
[par Dick Howard](#)

[29/06: Burgaz, fait-il une](#)
[loi ? par Jean-François](#)
[Bouthors](#)

[17/06: Obama, le](#)
[pragmatique par Dick](#)
[Howard](#)

[03/06: Tranquamen vingt](#)
[ans après par Jean-Luc](#)
[Doménach](#)

Les blogs de nos correspondants à

[Retour à l'accueil du blog](#)

Le fichier ADN en procès à Rouen

Par Jean-François Bouthors, mardi 22 septembre 2009

Par Jean-François Bouthors (*)

La police scientifique est à la mode. Elle fait rêver d'un monde où les coupables ne pourraient échapper aux foudres de la justice, et où les citoyens seraient à l'abri des délinquants et des pervers de tous ordres.

Depuis 1998, la France s'est dotée d'un fichier d'empreintes génétiques. A l'époque, nos dirigeants pensaient essentiellement à traquer les crimes et délits sexuels, restés trop souvent impunis.

Et dans ce domaine, l'utilisation des empreintes ADN semblait aller de soi. N'avait-on pas résolu spectaculairement certaines énigmes, et n'allait-on pas éviter de condamner des innocents ? Il s'agissait donc de recenser les violeurs et autres délinquants sexuels dûment condamnés de façon à les identifier en cas de récidive.

Le domaine d'application du fichier s'est étendu, en 2001, avec un gouvernement socialiste, puis, en 2003, alors que Nicolas Sarkozy était ministre de l'intérieur. Aujourd'hui, il concerne presque tous les délits pénaux, et peuvent être fichés génétiquement, non seulement les personnes condamnées pour des faits mineurs, mais encore celles qui font l'objet d'une enquête préliminaire, d'une garde à vue, d'un ordre de recherche, d'une commission rogatoire... Cela fait du monde ! Le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), qui comptait 2 100 empreintes en 2002, vient de dépasser le million de personnes recensées.

Comme on se doutait qu'il y aurait des réticences devant une telle entreprise, le législateur a prévu une sanction : tout refus de prise d'empreinte est passible d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.

C'est pour ce motif que François Vaillant, rédacteur en chef de la revue « Alternative non violente », un homme qui n'a rien d'un dangereux révolutionnaire, passe cette semaine devant le tribunal de Rouen. Pourquoi doit-il se retrouver sur la liste du Fnaeg ?

Parce qu'il a été condamné à 1 € d'amendes en 2007 pour avoir « barbouillé » une affiche publicitaire, pour protester contre l'invasion de la pub et ses message sexistes, ou poussant à la surconsommation...

La soixantaine, ayant étudié la théologie et la philosophie, il avait

